# Charte du club

Lausanne, juin 2024

| | |
|---|---|
| *Sur la glace* | Encourager ses coéquipières.<br>Etre concentrée pour toute la durée des entraînements et des matchs.<br>Pendant un match ou un entraînement, ne pas avoir d'autres sujets de conversation que le hockey.<br>Suivre les directives des entraîneurs et sans commentaires instantanés. |
| *Présences* | Arriver à l'heure aux entraînements et aux matchs.<br>Annoncer ses absences (valables) aux entraîneurs à l'avance.<br>Remplir ses présences sur Sporteasy. |
| *Image du club* | Véhiculer une bonne image de son club.<br>Ne pas fumer ou boire de l'alcool avec les équipements du club.<br>En cas de problèmes, les régler en interne au club.<br>Eviter les polémiques.<br>Eviter les démonstrations de révoltes sur les lieux publics. |
| *Respecter* | Les décisions du comité.<br>Les décisions des entraîneurs et du directeur sportif.<br>Les personnes, les joueuses, les entraîneurs, les membres du comité.<br>Les sponsors ou partenaires externes.<br>Le payement des cotisations et activités aux échéances.<br>La participation aux activités et le paiement de l'amende si non-participation |

## Devoirs

Du comité :
Mettre à disposition une infrastructure de hockey permettant un championnat et trouver les moyens d'atteindre les objectifs fixés.

De l'entraîneur :
De se former, de faire respecter et de respecter les règles.
D'être équitable et juste, éthique, dans le but d'atteindre les objectifs du club.
D'être à l'écoute de ses joueuses dans le but de progresser.
De proposer des entrainements variés et en fonction du niveau de chacune.
De respecter les décisions du comité.
De respecter la charte Swiss Olympic

Des joueuses :
Concilier plaisir du hockey sur glace et engagement pour les objectifs donnés à son équipe.
Annoncer et valider avec l'entraîneur/comité la pratique d'un sport de glace / autre sport dans une autre association, définir les priorités.
Travailler pour progresser et soutenir son équipe.
De transmettre ses requêtes et commentaires directement aux personnes concernées et en dehors de la glace.
Respecter les règles et la présente charte établie par le comité et la charte Swiss Olympic.
Etre conscientes que la non-observation d'une ou plusieurs de ses règles entraînera des sanctions, conformément aux statuts.

La joueuse s'engage à respecter la charte du club, à payer ses cotisations, à participer aux activités (ou à payer les amendes relatives) pour la saison en cours. La signature de la fiche de cotisation valide l'inscription au club, le payement des cotisations et le respect de cette charte. En cas de non-respect de la charte, des mesures seront prises auprès du(des) membre(s) concerné(s), pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.